



## Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 5 janvier 2020.

### **Madame Elisabeth Borne**

Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports  
Hôtel LE PLAY  
40 rue du Bac  
75007 PARIS

### **PPBE et nuisances de l'aéroport de Bâle-Mulhouse Colloque de l'ACNUSA du 7 janvier 2020**

Madame la ministre,

L'association de défense des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

En ce début d'année les enjeux et les défis sont nombreux. Nous sommes préoccupés par les effets du changement climatique que nous subissons déjà dans notre région et par l'impact grandissant des nuisances de l'aéroport sur l'environnement et notre santé.

Nous en appelons à vous pour reconsidérer le développement du transport aérien au vu de ses impacts sur l'avenir de la planète en général et sur les populations locales en particulier.

Concrètement, nous serons attentifs à l'efficacité du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE 2018-2022, actuellement mis en œuvre. Précédemment, le PPBE 2011-2015, n'était pas conforme à la réglementation CE2002/49, car au cours de son application, les nuisances ont globalement augmenté et particulièrement aux heures sensibles entre 22 heures et 6 heures.

Les mesures qui seront mises en place devront permettre de réduire notablement les nuisances. Nous veillerons à ce que l'étude d'approche équilibrée selon CE598/14 évalue les intérêts des riverains sur la base d'éléments concrets, sans avantager la croissance et le développement économique.

Le nouveau PPBE prévoit aussi la révision des procédures actuelles en piste 15 afin d'éviter si possible les trajectoires bruyantes, polluantes et onéreuses. S'agissant d'un aéroport binational régi par la Convention Franco-Suisse de 1949, les riverains français n'accepteront aucune procédure qui continuerait de les désavantager par rapport aux riverains suisses, qui bénéficient depuis 1976 d'un repos nocturne de 22 à 7 heures, et limitent les survols du Canton de Bâle Ville au décollage à huit par jour. La Confédération Helvétique doit supporter la partie des nuisances générées par l'exploitation et le développement de son trafic aérien national.

Concernant la nouvelle liaison ferroviaire projetée pour raccorder l'aéroport au réseau grandes-lignes et au sujet de laquelle nous vous avons écrit le 2 avril 2018, nous vous rappelons que le « Rapport Duron » l'avait classée comme non prioritaire par rapport aux liaisons locales pour les déplacements du quotidien.

De plus ce projet aura pour conséquence le développement du trafic aérien, ce qui est en contradiction avec les objectifs de « La réduction impérative des émissions de gaz à effet de serre ». Nous rappelons que le modèle économique de croissance de l'aéroport se base sur le Low-Cost et le Fret Express. Deux modèles incompatibles avec les objectifs de la transition énergétique et du développement durable. Le transport aérien doit participer au même titre que les autres activités à la réduction des émissions polluantes et du bruit.

Madame la ministre, nous comptons sur votre clairvoyance pour lutter efficacement contre les conséquences néfastes du développement du trafic aérien sur notre santé et l'environnement. Nous vous prions de soutenir des mesures allant dans ce sens au niveau de l'aéroport de Bâle-Mulhouse à l'occasion de la mise en place du nouveau PPBE.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Bruno Wollenschneider  
Président

Copie à :  
ACNUSA, M. Gilles Leblanc, Président  
UFCNA, Mme Chantal Beer-Demander, Présidente